

# BNP Paribas Fortis Funding (LU)

## émet de nouvelles obligations à 4 ans en NZD

FLASH  
INVEST

Mai 2015

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



4 ans



Dollar néo-zélandais (NZD)  
Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en NZD à l'échéance



Coupon annuel de 4,30% (brut en NZD)



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 25%

### Principales caractéristiques

- ✓ La BNP Paribas Fortis Funding NZD 4,30% Fixed Rate 2019 est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser annuellement un coupon et à vous rembourser (soit 2.000 NZD par coupure), 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.
- ✓ Émission en dollar néo-zélandais (NZD), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NZD vers l'EUR.
- ✓ Durée de 4 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,30% (brut en NZD).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,625% (soit 2.032,50 NZD par coupure) et en considérant un remboursement à 100% (en NZD) à l'échéance, le rendement actuariel brut est de 3,8540%, soit un rendement actuariel net\* de 2,79% après déduction du précompte mobilier de 25%.

### Le dollar néo-zélandais (NZD)

Si elle se ressent aujourd'hui des hoquets de la croissance chinoise et de la chute des prix des matières premières, l'économie néo-zélandaise n'en affiche pas moins une belle croissance, soutenue par un marché immobilier florissant (forte immigration) et des travaux d'infrastructure de grande envergure. Pour prévenir une hausse de l'inflation et une surchauffe du marché immobilier, la banque centrale a d'ailleurs relevé à quatre reprises son principal taux directeur en 2014, pour le porter à 3,50%.

Le différentiel de taux accru par rapport aux États-Unis et à la zone euro joue bien sûr en faveur du NZD. Dans cette optique, la Nouvelle-Zélande est particulièrement appréciée des investisseurs pour sa stabilité politique, son système bancaire strictement réglementé et surtout ses taux d'intérêt attractifs.

Pour protéger le secteur des exportations, la banque centrale néo-zélandaise tente d'enrayer l'appréciation de sa devise, en intervenant sur le marché des changes pour y vendre du NZD. La réalité économique devrait toutefois se révéler plus forte. Reste que, comme toutes les devises à haut rendement, le NZD peut faire preuve d'une grande volatilité, en particulier en cas de renforcement général de l'aversion au risque. (Source: BNP Paribas Fortis).

#### Au 20 avril 2015, 1 EUR valait 1,3974 NZD.

Pour acquérir une coupure de 2.000 NZD à ce cours, vous devriez payer 1.431,23 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, le dollar néo-zélandais s'est affaibli de 10% contre l'euro, à 1,5527 NZD pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.288,08 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%.

À l'inverse, si le dollar néo-zélandais s'est apprécié de 10% contre l'euro, à 1,2704 NZD pour 1 EUR, vous recevrez 1.574,31 EUR pour votre coupure de 2.000 NZD. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

#### Évolution de l'euro vis-à-vis du dollar néo-zélandais sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 20.04.2015)  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future du dollar néo-zélandais.

\* Rendement ne tenant pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



## Pour quel investisseur?

Ce produit s'adresse plus particulièrement à des investisseurs présentant un **profil de risque défensif à dynamique**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où la banque prend l'initiative de proposer le produit, elle devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Principaux risques de cette émission

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- **Risque de change:** cette obligation est émise en dollar néo-zélandais. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en NZD qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en NZD et pour lesquels le paiement des coupons et le remboursement du capital sont donc automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- **Risque de liquidité:** cette obligation est cotée sur un marché réglementé. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (2.000 NZD). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 3).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NZD) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation en devise étrangère fluctuera en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, les taux d'intérêt du marché augmentent, le prix de l'obligation diminuera et inversement augmentera si les taux de marché diminuent, toutes choses étant égales par ailleurs.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (tel que défini en page 3) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**.  
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 2 mai à 9h au 8 juin 2015 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

**Garant:** BNP Paribas Fortis SA.

**Rating (perspective) du garant:** A2 (*under review*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 2.000 NZD.
- Montant de l'émission: minimum 1 million NZD et maximum 100 millions NZD. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS1221002436 - Série 866.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: cette obligation sera cotée sur la Bourse de Luxembourg (voir "Risque de liquidité" en page 2).



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 11 juin 2015.

**Prix d'émission:** 101,625% de la valeur nominale (soit 2.032,50 NZD par coupure).

**Echéance:** 11 juin 2019, ce qui correspond à une durée de 4 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 2.000 NZD par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,30% (brut en NZD).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 11 juin et pour la première fois le 11 juin 2016.
- Sur la base du prix d'émission de 101,625% et en considérant un remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, le rendement actuariel brut en NZD est de 3,8540%, soit un rendement net fiscal de 2,79%, après application du précompte mobilier de 25%. Ce rendement net fiscal ne tient pas compte d'autres frais éventuels comme ceux liés à la conservation des titres en compte-titres et/ou de tout autre régime fiscal éventuellement applicable.



Frais

**Commission de placement unique de 1,625%, supportée par l'investisseur particulier et comprise dans le prix d'émission de 101,625%**

À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter les Final Terms pour plus d'informations sur cette commission.

## Frais

**Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

**Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > Frais et taxes.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus est constitué

- du Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN)" daté du 13 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de ses quatre suppléments, respectivement datés du 26 juin 2014, 11 juillet 2014, 4 septembre 2014 et du 28 avril 2015,
- du Résumé spécifique de l'émission, rédigé en français, et
- des Final Terms datées du 30 avril 2015.

Ces documents ainsi qu'un Résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.